

CONDITIONS D'ADMISSION

Toute fiche d'inscription doit être adressée à :

Neaclub Service Réservations

BP 223 - 74320 SEVRIER

Tél : 04.50.52.61.51 - e-mail: reservation@neaclub.com

La réception de la fiche d'inscription ne constitue pas un accord de notre part.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION

Pour séjourner dans nos villages-club, il faut être ou devenir adhérent de l'Association Neaclub (Association loi 1901), donc s'acquitter d'une cotisation : 15 € par personne, 19 € pour un couple ou 28 € par famille. Cette adhésion, qui couvre une année de fonctionnement du 1^{er} décembre au 30 novembre, ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

En qualité d'adhérent de l'association Neaclub, vous avez la possibilité d'assister à l'assemblée générale annuelle de l'association. Pour cela, nous vous remercions d'en faire la demande directement auprès de la réception lors de votre séjour ou par simple lettre envoyée au siège de l'association. Vous serez alors convoqué par mail entre 1 mois et 15 jours avant les instances.

NOS TARIFS

Ils sont publiés sous réserve d'erreur d'impression ou d'omission. Les prix des prestations de cette commande (ou devis ou facture) ont été déterminés en fonction des conditions économiques en vigueur. Ces derniers peuvent également être révisés même après confirmation en cas de variations ou d'imposition de redevances et de taxes afférentes aux prestations incluses dans la commande (ou devis ou facture). Dans ce cas, l'Association se réserve le droit de répercuter ces incidences de prix et modifier le montant global de ladite commande (ou devis ou facture).

Nos tarifs incluent, pour 8 jours / 7 nuits ou au prorata pour des durées différentes :

- Les lits faits à l'arrivée, les serviettes de toilette, le ménage de fin de séjour.
 - Les animations proposées au programme du village-club (uniquement en périodes de vacances scolaires).
 - Les clubs enfants (uniquement aux dates d'ouverture des clubs).
- N'hésitez pas à nous consulter pour plus de détails et disponibilités.
- L'accès aux divers équipements de loisirs (espace bien-être sur réservation, salon cinéma, bibliothèque ...)
 - L'accès à la piscine lorsque le village-club est équipé.
 - En pension complète (vin inclus) : 7 dîners, 7 déjeuners et 7 petits déjeuners.
 - En demi-pension (vin inclus) : 7 déjeuners ou dîners et 7 petits déjeuners.

NOS TARIFS NE COMPRENNENT PAS :

- La cotisation à l'association.
 - La taxe de séjour, applicable par nuit et par personne majeure (tarifs 2023 : 0,65 € aux Cîmes du Léman, 0,80 € aux Balcons du lac d'Annecy, 0,80 € à La Lauza Thabor, 0,65 € aux Lavandes Drôme Provençale, 0,88 € à la Pulka Galibier et 0,80 € au chalet-refuge de Coutarse).
 - Le supplément vue dégagée sur le lac aux Balcons du lac d'Annecy, au tarif de 8 € / chambre / nuit.
 - La préférence d'emplacement, facturée 8€ / chambre / nuit pour tous les villages-club.
 - Les dépenses personnelles.
 - La garantie annulation / interruption de séjour. Celle-ci doit être souscrite à la réservation. À défaut de contracter cette garantie, nos conditions d'annulation ou d'interruption de séjour s'appliqueront ainsi : en cas d'annulation de votre séjour, le montant des sommes retenues dépendra de la date d'annulation (le cachet de la poste faisant foi) :
 - Plus de 60 jours avant le début du séjour, nous conservons l'adhésion.
 - Entre 60 et 30 jours avant le début du séjour, nous conservons les arrhes.
 - Entre 29 et 15 jours avant le début du séjour, nous conservons 70% du coût du séjour.
 - Entre 14 et 8 jours avant le début du séjour, nous conservons 85% du coût du séjour.
 - Moins de 8 jours, avant le début du séjour, nous conservons le montant total du séjour.
- Aucun remboursement n'est consenti pour une arrivée tardive, un départ anticipé ou des absences en cours de séjour.

DURÉE DE SEJOUR

Lors des périodes de grande affluence, une durée minimum de séjour peut être imposée, et cette durée est susceptible d'être revue en cours de saison. N'hésitez pas à nous consulter pour plus de détails et disponibilités.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Après le versement des arrhes à la réservation (30% du montant de vos frais de séjour), le règlement du solde de votre séjour s'effectue au plus tard 1 mois avant la date de votre arrivée au village-club, sous peine d'annulation de votre réservation. Celle-ci devient effective au moment du versement des arrhes. Les règlements par chèque doivent être libellés à l'ordre de « Neaclub ».

Tarif des suppléments (prestations diverses, sortie raquettes...) : les tarifs indiqués sont à ajouter au prix du séjour. Ils sont établis à la date du 01/04/2023. L'association se réserve le droit de répercuter sur ces tarifs, les modifications de prix des prestataires de services et d'éventuelles évolutions économiques réglementaires ou fiscales (coût de transport, taxes...).

CONDITIONS DE LOGEMENT

Vous serez logés selon la composition familiale. L'équipe de votre village-club choisit votre logement en fonction de vos demandes spécifiques et des disponibilités, celui-ci pourra être modifié jusqu'au jour de votre arrivée.

Si vous souhaitez une orientation, une situation ou un bâtiment spécifique, le service « préférence d'emplacement » au tarif de 8€ / chambre / nuit vous sera proposé sous réserve de disponibilités et ne constitue pas une garantie contractuelle.

Arrivées : en règle générale, les logements sont disponibles à partir de 17h. Cet horaire est donné à titre indicatif et pourra être modifié pendant les périodes de grande affluence ou pour raison technique.

Départ : après le petit déjeuner, les logements doivent être libérés pour 10h. En application du décret 2006-1386 du 15/11/2006, nos établissements sont non-fumeurs. Les cigarettes électroniques ne sont pas autorisées dans les lieux communs et les chambres des villages-club. Les animaux ne sont pas admis.

CHAMBRES INDIVIDUELLES

Lors de période de faible affluence, il est possible de loger en chambre individuelle, avec un supplément dont le prix est variable selon la période. N'hésitez pas à nous consulter pour plus de détails et disponibilités.

RESPONSABILITE

L'association se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte des objets personnels appartenant au client, dans les chambres, les locaux communs et les parkings des villages-club. Le parking extérieur privé n'est pas fermé ni surveillé et l'établissement n'est pas responsable des dégradations pouvant avoir lieu sur celui-ci. Le client s'engage à remettre en son état original et à ses frais les locaux communs qui auront été occupés en cas de détérioration.

RETRACTATION

Les dispositions des articles L. 121-18, L. 121-19, L. 121-20 et L. 121-20-1 ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet la prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

RESTAURATION

Les repas sont pris en famille, cependant, à certaines périodes, nous proposons pour le déjeuner de midi un service pour les enfants et les jeunes en compagnie de leurs animateurs.

Pour les régimes médicaux, informer le village-club au préalable par écrit en indiquant les mets non autorisés. Les repas non pris au village ne sont pas décomptés. Des paniers repas peuvent être fournis chaque jour.

Le client n'est pas autorisé à apporter de l'extérieur de l'établissement des boissons ou de la nourriture sans avoir une

autorisation spéciale de la Direction. Le Droit de bouchon est interdit dans nos établissements.

AIDES AUX VACANCES

Chèques Vacances : L'association est agréée par l'ANCV, les Chèques Vacances sont acceptés pour tout règlement (sauf règlement des arrhes). ATTENTION : ils doivent être libellés à l'ordre de « Neaclub » (zone nom et adresse du prestataire). Ceux destinés à régler votre séjour doivent nous être adressés en recommandé avant séjour et non remis à l'accueil des villages-club lors de votre arrivée (avec obligatoirement la souche supérieure). L'association est agréée pour le dispositif VACAF sur présentation à la réservation de l'attestation fournie par la CAF. L'aide est déduite du solde du séjour, après le versement de l'acompte.

Bons Vacances : délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales, au titre des vacances familiales, ils sont acceptés en paiement des séjours. Les bons originaux doivent nous être envoyés correctement remplis et signés lors du règlement de l'acompte. Aucune aide ni aucun remboursement ne pourra être acceptée après le règlement du solde du séjour.

PROMOTIONS ET OFFRES SPECIALES

Toutes nos promotions, offres spéciales et chèques Neaclub ne sont pas cumulables entre eux, mais cumulables avec les offres partenaires, dans la limite de 2 remises maximum. Ces promotions ne sont pas rétroactives.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Chaque année, Neaclub envoie les catalogues hiver et été à tous ces clients de l'année passée par courrier. Vous pouvez refuser ces envois en nous le signalant à tout moment.

DROIT A L'IMAGE

En cas de prises de vue, photos ou vidéos, réalisées dans le cadre de séjours dans nos villages-club, vous devrez éventuellement nous informer de votre volonté de ne pas apparaître dans nos publications.

PHOTOS NON CONTRACTUELLES

Les éléments visuels (photos) sur les catalogues sont donnés à titre informatif et ne sont pas contractuels.

MODIFICATIONS

À tout moment, les présentes conditions générales de vente peuvent être modifiées ou complétées. Dans de tels cas, la version nouvelle des conditions générales de vente sera mise en ligne sur le site Internet de Neaclub (www.neaclub.com) et sera immédiatement applicable.

APPLICABILITE DES CONDITIONS GENERALES ET CONDITIONS

L'inscription dans les villages-club Neaclub implique l'acceptation complète et sans réserve des présentes conditions générales. Ces conditions générales sont de pleins droits applicables à défaut de dispositions dérogatoires figurant dans les documents contractuels des villages-club. Il est, en effet, précisé que les villages-club membres de Neaclub peuvent avoir des conditions générales de vente différentes en tout ou en partie. Dans ce cas, ce sont les conditions générales de vente du village-club où vous séjournez qui font loi, pour tout ce qui déroge aux présentes conditions générales de vente ou les complètent.

MEDIATION

Après avoir saisi notre service qualité et à défaut de réponse satisfaisante, tout participant peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80303 – 75823 Paris Cedex 17) quand toutes les voies de recours internes auront été épuisées. Les modalités de saisie du médiateur du Tourisme et du Voyage et autres informations pratiques sont disponibles sur le site : <https://www.mtv.travel/>

GARANTIE FINANCIERE / CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après : NEACLUB, 1487 ROUTE DE CESSENAZ, BP 223, 74320 SEVRIER, France, représenté par : Monsieur BERNARD DURAND, PRÉSIDENT, a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant : IM074200003 à effet du 03/03/2020. La garantie financière est apportée par : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT & CAUTION, 132, rue des Trois Fontanot – 92 000 NANTERRE, France.